



Licenciement suite congé parental

Par **Sophy_old**, le **30/11/2007** à **19:52**

Bonjour, rnSuite à un entretien avec mon employeur, celui-ci m'a fait part d'une possibilité de "licenciement à l'amiable" car mon poste ne correspond plus à mes possibilités de travailler le soir suite à mon accouchement, mais qu'il sera obligatoirement effectif à la fin de mon congé maternité dans 1 mois et que je ne suis pas en mesure de demander ce licenciement après une demande de congés parental de 6-7 mois (jusqu'en septembre 2008 par exemple). Est-ce légal?rnDe plus, je travaille dans l'entreprise depuis plus de 13ans, est-ce VRAI qu'au chômage je toucherai 70% de mon salaire pendant 18 MOIS?rnEnfin, si mon licenciement prend effet dans 1 mois alors que je souhaitais prendre un congé parental, vais-je bénéficier du chômage ainsi que de mes droits au congés parental payés par la CAF d'un montant d'environ 354€ à 500€ (selon les salaires du couple)?rnAvec mes remerciements.rnCordialementrnSophy